

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 mai à 18h 30, le Conseil Municipal, convoqué le 22 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.

Présents : M. GAILLARD Jean Pierre, Mme PALITO Marlyse, MM. MORIN François, MARSOLLET Bernard, GAURIAUD Alain, Mme CHANCLOU Séverine, Adjoint, MM ASTIE Claude, Conseiller délégué, M GUILLET Georges, Mme BREDEL Elisabeth, M GUILLOT Stéphane, Mme DORIN Margarida, Mme PERCHAIS Sandrine, M. RAVET Aurélien, Mme CARDUNER Isabelle, M. JUIN Gérard, M. BOUHIER Amandine, M. BEYNAUD Jean François. Mme MASSE Anette.

Madame LEYRIT Anny France a donné pouvoir à Mme PALITO

Madame BOUHIER est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation	:	22 mai 2017
Nombre de Membres en exercice	:	19
Nombre de Membres présents	:	18
Nombre de suffrages exprimés	:	19

Personnel Communal : modification des emplois

Afin de pouvoir nommer les agents ayant bénéficié de reclassements de la fonction publique territoriale sur les emplois correspondants, il est proposé de créer et de supprimer les postes correspondants:

Au 1^{er} juillet 2017 :

- 1 poste d'attaché hors classe et de supprimer le poste d'attaché principal,
- 1 poste d'animateur principal et de supprimer le poste d'animateur
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{er} classe et de supprimer ceux d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'agent spécialisé principal de 1^{ere} classe des classes maternelles et de supprimer ceux d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe et de supprimer le poste d'adjoint d'animation.
- Une promotion est en outre prévue au 1^{er} janvier 2018 :
- 1 poste d'agent de maîtrise et de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Modification du POS

Avant l'aboutissement du PLUi prévu à l'horizon 2019, notre POS actuel nécessite une nouvelle modification (après celle de 2014) pour nous permettre de poursuivre sans perdre de temps inutilement notre action en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Dans cette optique, après concertation avec la CDC, compétente pour la planification, il serait nécessaire d'apporter les modifications suivantes au POS et d'engager avec un bureau d'étude et le service instructeur de la CDC la procédure ad hoc.

LES PROPOSITIONS DE MODIFICATION : se réfèrent pour partie à des nécessités liées aux projets de la collectivité et également à des situations particulières.

- Réaliser la nouvelle déchetterie,
- Compléter le zonage sur le site des installations de l'asinerie LEAU, pour permettre de créer un espace habitable de surveillance des animaux en période de mise bas
- Corriger partiellement la limite de zonage de la zone 1 NA/UB où est implantée la station-service BOILLOT pour inclure le périmètre des cuves
- Actualiser la zone 1 Na POIZIERE pour faire avancer le projet de réalisation de logements (accession sociale) avec des règles d'urbanisme comparables à celles du hameau de Rochefort.
- Examiner le zonage à réserver au centre bourg, sur la parcelle jouxtant la place R. DUPEUX en vue de son urbanisation future,
- Corriger plusieurs articles, uniquement sur la forme pour permettre une lecture « partagée » entre les différents services.

Ce débat préalable en Conseil Municipal, par anticipation à la procédure qui sera lancée par la CDC, apparait nécessaire pour tenir compte des enjeux de la commune.

Des avis divergent sur l'opportunité et l'urgence de régulariser les cuves de la station- service dans la zone constructible sans créer de précédent et la nécessité d'équité au regard de ce que permettait l'ancien POS dans cette zone. En revanche, un consensus ressort sur la perspective d'établir un projet sur la parcelle jouxtant la place R. DUPEUX. Monsieur le Maire rappelle que tous ces points étaient initialement prévus dans le SCOT qui a été annulé. Il s'agit maintenant de pouvoir les mettre en œuvre sans attendre la sortie du PLUi .

La procédure sera mise en oeuvre par la Communauté de Communes. Des élus communaux seront associés au travail de la commission chargée d'établir le projet qui sera présenté au Conseil Municipal avant l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte que soit lancée la procédure de modification du POS ;

Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

Les études réalisées par les services de l'Etat pour élaborer le PPRN sont achevées.

La Préfecture de la Charente Maritime informe la commune que les consultations règlementaires vont être engagées prochainement.

Par la suite, le projet de PPRN sera soumis à enquête publique dans les prochains mois.

La commune dispose d'un délai de 2 mois, jusqu'au 24 juillet 2017, pour émettre un avis. Une réunion du Conseil spécifique sera organisée le 4 juillet prochain. Le dossier est à la disposition des élus.

Le Conseil prend acte de cette décision.

Préparation de la saison estivale 2017

- Le Maire informe l'assemblée de l'obtention du PAVILLON BLEU pour la commune.

- Convention avec le SDIS pour la surveillance des postes de secours :

Une convention doit être signée pour convenir de la surveillance des plages . Celle-ci est prévue du 1^{er} juillet au 3 septembre 2017 inclus.

- Une réunion de lancement du dispositif est prévue en Mairie le 3 juillet 2017.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Monsieur JUIN évoque la possibilité de décaler les dates au début des vacances scolaires et de répartir l'économie faite sur le mois de septembre, ce à quoi Monsieur ASTIE et Monsieur le Maire précisent que la mise en place du dispositif est préférable dès le 1^{er} juillet pour être optimale dès le 8 juillet et que s'agissant d'étudiants, le report sur septembre pose des problèmes de recrutement.

Une discussion s'ensuit entre Messieurs BEYNAUD, JUIN et ASTIE sur l'obtention du Pavillon Bleu, son coût et les contraintes induites. Monsieur ASTIE précise que le label sur la qualité des eaux de baignade complète le dispositif et que chaque année, le label « Pavillon Bleu » est conditionné par la mise en place de normes qualitatives supplémentaires.

Monsieur JUIN propose qu'une de nos plages soit consacrée aux « handicaps » afin d'avoir un label supplémentaire au Bois Plage. Un projet avait été précédemment envisagé plage du Petit Sergent pour un accès spécifique aux non-voyant et malentendant mais il n'a pas abouti..

Mme PALITO annonce qu'un projet est en cours d'élaboration mais qu'il n'est pas suffisamment étayé aujourd'hui pour le présenter.

Le calendrier des animations est disponible en Mairie, à l'Office du Tourisme. Il est en cours de distribution dans les commerces et les campings. A la question de Monsieur BEYNAUD, Madame PALITO précise qu'il s'agit des animations du BOIS PLAGE uniquement et qu'au niveau des animations de l'île de ré, l'Office du Tourisme édite des documents en anglais.

Le calendrier fait ressortir une importante activité des associations de la Commune qui s'investissent tout au long de l'année et dont certaines actions (loto, rencontres sportives, théâtre, spectacles divers, brocante, ...) sont destinées pour une large partie aux vacanciers.

A ce sujet, la municipalité, pour répondre à une question posée à un récent Conseil Municipal, a évalué l'implication financière de la commune au bénéfice de la vie associative :

- Fonctionnement : 143 800 € en 2016 y compris les subventions
- Investissement : 301 390 € en 2016

- Travaux aux plages :

Sont en cours de réfection :

- le plancher de l'estacade des Gollandières, dont 32 planches ont été changées. Cette réfection ponctuelle permet de patienter dans la perspective d'une réhabilitation plus complète qui nécessitera à l'avenir l'obtention d'un accord des services de l'Etat.
- le cheminement piéton au Petit Sergent,
- préparation d'une liaison piétonne dans l'arrière dune entre le Petit Sergent et la Couarde

Salle du Conseil et des Mariages

Les travaux de la nouvelle mairie et de la salle des expositions étant en voie d'achèvement, il est proposé au Conseil de transférer la salle du Conseil et des Mariages dans la salle des expositions à partir du 15 juillet dans l'attente de la réhabilitation de l'ancienne mairie.

Ce transfert permettra aux administrés d'apprécier sans plus attendre, cette nouvelle salle publique notamment lors des mariages à venir en courant d'été.

Il y aura lieu par la suite, d'examiner comment pourra être remise en question l'utilisation de la salle de l'Ilot Normand pour ramener les associations sur la salle des Tadornes.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Questions diverses

- Fiche info-secours : Mesdames CHANCLOU et PALITO présentent au Conseil le dispositif de « fiche info-secours » proposé aux personnes de plus de 80 ans ou de plus de 70 ans en situation de vulnérabilité qui leur a été présenté lors d'une réunion le 17 mai dernier. Cette fiche, remplie par le médecin traitant, est à destination des services de secours.
- Rentrée scolaire 2017/2018 :
 - les 3 classes de maternelle et les 4 classes de l'école élémentaire sont maintenues.
 - Des travaux seront entrepris dans la cour de l'école pour limiter la prolifération des racines, sans couper les arbres et refaire le sol de la cour.
 - A la question de Mme BOUHIER sur les TAP, Monsieur GAURIAUD et Mme CHANCLOU indiquent qu'à ce jour, aucune instruction n'a encore été donnée pour une modification. Le cas échéant, une décision sera prise en concertation avec les Maires des autres communes pour uniformiser le temps scolaire sur l'île ainsi qu'avec les enseignants.
- Les dispositions sont prises pour enrayer la prolifération de goélands : un effaroucheur, agréé par la Préfecture, tente de les repousser. Monsieur le Maire sollicitera un RV avec la Préfecture pour trouver une solution pour protéger le site de l'école et garantir la sécurité des enfants.
- travaux de voirie :
 - Rue Saint Exupery : la 1^{er} tranche est achevée, il reste à poser les potelets pour délimiter les stationnements,
 - Rond-point des Ardillers : la résine a été posée sur les plateaux ralentisseurs
 - Travaux programmés :
 - 1^{er} semestre : refuge central pour cycles RD 201/2 face au camping la Bonne Etoile
 - 2^{ème} semestre : 2^{ème} tranche St Exupery, Grange, Place du Rêve, Sardinerie
 - Diagnostic rue de Gros Jonc pour travaux 2018,
 - Diagnostic pour plusieurs autres rues avant programmation 2018/2019.
- Admission en non -valeur :

Une demande de la Perception en date du 29 mai sollicite l'admission en non- valeur de la somme de 1 238.43 €.

Il s'agit de 16 titres non réglés entre 2008 et 2016 pour des sommes inférieures au seuil de poursuite.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Calendrier :

- 11 et 18 juin : élections législatives – **fermeture des bureaux à 18 h**
- 18 juin : (ou le 17) : commémoration de l'appel du Général de Gaulle
- 21 juin : fête de la musique
- 22 juin : CDC : inauguration des digues
- 23 juin : fête de l'école maternelle
- 24 juin : Kermesse de l'école – feux de la Saint Jean
- 7 juillet à 14 h 30: Conseil Communautaire
- 14 juillet : inauguration de la Place de la Liberté – cérémonie du 14 juillet
- 18 juillet : marché semi-nocturne

En dehors de l'ordre du jour :

- Divagation des chiens sur la plage : plusieurs constatations ont été relevées par Mesdames MASSE et CARDUNER, malgré les interdictions affichées,
 - Il est également évoqué le fait que des personnes (assez rares) accèdent à la dune faute de ganivelles par le Pas des Sauzes
 - La vitesse excessive en centre village : plusieurs élus souhaitent que l'on aboutisse à une réduction à 30 km/h si possible uniforme dans tous les villages
 - Fermeture de la garderie : Monsieur RAVET sollicite une fermeture moins longue des services de la garderie en aout afin de pouvoir faire bénéficier aux parents travaillant pendant la saison d'un service de proximité.
 - Mme PERCHAIS constate que les potelets installés derrière la Mairie pour délimiter la route ont été pris pour des racks à vélo par les estivants et les vélos dépassent sur la route. Monsieur ASTIE indique que 160 racks vont être installés devant l'église et la mairie et que cette offre importante devrait réduire les attaches sauvages de cycles en centre bourg.
- Prochain Conseil : le 4 juillet 2017 à 18 h 30

La séance est levée à 20 h 45